

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

Séance # 11-2018

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 5 novembre 2018 à 19H00, à la Place des aînés de Plaisance, au 62, rue St-Jean-Baptiste, sous la présidence de M. Christian Pilon, Maire.

Sont présent(e)s :

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
Mme Micheline Cloutier, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Julien Chartrand, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

11-185-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**11-186-18 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
TENUE LE 2 OCTOBRE 2018 (#10-2016)**

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE le procès-verbal de la session tenue le 2 octobre 2018 (#10-2018) soit adopté tel que présenté.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

11-187-18 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201800806
À #201800899)

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QUE les comptes payés par les chèques #201800806 à #201800899 pour montant de 175 205,02\$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100156).

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

Membres en direct
FQM - Contribution des municipalités pour les services de la SQ
Dépôt du bilan financier du Festival country de Plaisance
Mini-Scribe

PÉRIODE DE QUESTIONS

19h08
8 personnes sont présentes.

Madame Paulette Lalande demande qu'une mention soit notée au procès-verbal afin de féliciter M. Robert Fahey et Madame Denise Grenier pour avoir protégé la prise d'eau de la municipalité pendant de longues années et remercier M. Daniel Séguin d'avoir acheté la propriété de M. Fahey afin de continuer la protection du site.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS D'OCTOBRE 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**11-188-18 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX (PAI#21-18 À PAI#22-18)**

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil ratifie le rapport Pai#21-18 à Pai#22-18 couvrant la période du 24 septembre au 20 octobre 2018. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **35 132,59\$**.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS
OCTOBRE 2018**

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau et analyses
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE SEPTEMBRE 2018

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal, le Directeur général/Secrétaire-trésorier dépose le rapport sommaire des activités financières de la municipalité au 30 septembre 2018.

**11-189-18 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE
DÉPLACEMENTS**

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Jason Carrière	80,10\$
Micheline Cloutier	781,46\$
Christian Pilon	76,50\$
Paul St-Louis	15,00\$
Pierre Villeneuve	39,60\$

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**11-190-18 FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR
LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil autorise la fermeture des bureaux administratifs pour la période du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**11-191-18 COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES, DU
RECYCLAGE ET DES MATIÈRES COMPOSTABLES**

CONSIDÉRANT la municipalité désire se prévaloir des articles 569 du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à la collecte des déchets solides tel que décrit dans l'entente intermunicipale entre Plaisance et Lochaber Canton ainsi que des exemptions de taxes prévues par l'alinéa H de l'article 20 de la partie 6 de l'annexe 5 de la Loi sur la Taxe d'assise ainsi que la loi sur les taxes de vente en son article 162 alinéa 8;

CONSIDÉRANT l'offre de la municipalité de Lochaber Canton :

Cueillette des déchets domestiques	17 662,10\$
Transport des déchets à Lachute	10 170,42\$
Collecte des déchets recyclables	12 417,60\$
Transport du recyclage à Tricentris (Gatineau)	3 702,60\$
Collecte et transport des matières compostables (Chénéville)	9 790,00\$
TOTAL POUR L'ANNÉE 2019	53 742,72\$

Pour les deux années subséquentes le taux sera révisé selon le taux de L'IPC de novembre de l'année précédente;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil adjuge à la municipalité de Lochaber Canton le contrat de la collecte et le transport des ordures, du recyclage et des matières compostables sur le territoire de la Municipalité de Plaisance pour une durée de trois (3) ans;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

11-191-18 COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES, DU
RECYCLAGE ET DES MATIÈRES COMPOSTABLES
(SUITE)

QUE M. Christian Pilon, Maire et le Directeur général/Secrétaire-trésorier, M. Paul St-Louis soient et sont autorisés à signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution;

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11-192-18 EMBAUCHE DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECÉTAIRE-TRÉSORIER ET SIGNATURES
REQUISES

CONSIDÉRANT que Directeur général/Secrétaire-trésorier actuel, M. Paul St-Louis, quitte ses fonctions pour la retraite en date du 26 avril 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection suite aux entrevues tenues le 16 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que M. Benoit Hébert a été le candidat retenu;

Il est unanimement proposé

QUE ce conseil entérine l'embauche de M. Benoit Hébert, domicilié au 2857, chemin Salomon Dicaire à Papineauville (Québec) à titre de Directeur général/Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Plaisance à compter du 29 avril 2019;

QUE la convention de travail sera préparée et signée par ce dernier ainsi que par le Maire, M. Christian Pilon et le responsable du comité de gestion financière et ressources humaines, M. Thierry Dansereau;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier, soit et est autorisé par la Municipalité de Plaisance à signer, tirer, accepter ou endosser les chèques et effets négociables, conjointement avec le maire, M. Christian Pilon, et ou, avec le maire suppléant, Monsieur Raymond Ménard;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

11-192-18 EMBAUCHE DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET SIGNATURES
REQUISES (SUITE)

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité.

Adopté.

11-193-18 VISA DESJARDINS/CARTE AFFAIRES

CONSIDÉRANT que Monsieur Benoit Hébert le 5 novembre 2018 a été nommé Directeur général/Secrétaire-trésorier et ce, à compter du 29 avril 2019 suite au départ de Monsieur Paul St-Louis;

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QU' à compter du 29 avril 2019, Monsieur Christian Pilon, Maire et Monsieur Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer une demande pour une carte visa affaires au nom de Monsieur Benoit Hébert;

QUE la limite de crédit soit fixée à 4000\$.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11-194-18 ACCÈSD AFFAIRES/PERSONNE RESPONSABLE

CONSIDÉRANT que Monsieur Benoit Hébert le 5 novembre 2018 a été nommé Directeur général/Secrétaire-trésorier à compter du 29 avril 2019 suite au départ de Monsieur Paul St-Louis;

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE ce conseil autorise Monsieur Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier à titre de personne responsable du compte AccèsD Affaires à compter du 29 avril 2019.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

VENTE POUR TAXES 2018

Une liste des personnes endettées envers la municipalité est déposée au conseil pour analyse.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

M. Thierry Dansereau, M. Daniel Séguin, Mme Micheline Cloutier, M. Luc Galarneau, M. Julien Chartrand, M. Raymond Ménard, conseillers ainsi que M. Christian Pilon, Maire ont déposés leur déclaration conformément à la loi.

11-195-18 ANNULATION DE FACTURE

CONSIDÉRANT que la facture suivante demeure toujours impayée;

MTQ (Bris d'aqueduc coin St-François) 9 742,81\$

CONSIDÉRANT des échanges avec le MTQ;

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE ce conseil autorise le Directeur général/ Secrétaire-trésorier à annuler ladite facture.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11-196-18 ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET AUTRES SUBSTANCES SIMILAIRES

CONSIDÉRANT que l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

CONSIDÉRANT que tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

11-196-18 ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE
DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET AUTRES
SUBSTANCES SIMILAIRES (SUITE)

CONSIDÉRANT que l'employeur s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

CONSIDÉRANT que la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la municipalité et le public en général, incluant l'image et la réputation de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la *Loi encadrant le cannabis* précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

CONSIDÉRANT que l'employeur souhaite accompagner activement tout employé éprouvant des problèmes de consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QUE la Municipalité de Plaisance adopte la présente politique concernant l'usage de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

11-197-18 DÉMISSION DE MONSIEUR KEVIN HUDON ET
MONSIEUR JERRY-LEE LECLAIR À TITRE DE
POMPIERS À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par M. Julien Chartrand

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

11-197-18 DÉMISSION DE MONSIEUR KEVIN HUDON ET
MONSIEUR JERRY-LEE LECLAIR À TITRE DE
POMPIERS À TEMPS PARTIEL (SUITE)

QUE ce conseil accepte la démission de Monsieur Kevin Hudon et Monsieur Jerry-Lee Leclair à titre de pompiers à temps partiel dû au déménagement de ces derniers;

QUE ce conseil remercie Messieurs Hudon et Leclair pour les services rendus aux gens de la communauté.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11-198-18 ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
CONCERNANT LE SERVICE DE FORMATION
RÉGIONAL DES POMPIERS DE LA MRC DE
PAPINEAU

CONSIDÉRANT que les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adaptée aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence conformément aux articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-01-007, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2016, relative à l'adoption de l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC 2016-2018 tel que déposé, incluant les documents afférents conformément à l'article 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

11-198-18 ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
CONCERNANT LE SERVICE DE FORMATION
RÉGIONAL DES POMPIERS DE LA MRC DE
PAPINEAU (SUITE)

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-2018-10-328, adoptée lors de la séance spéciale du Comité administratif de la MRC de Papineau tenue le 30 octobre 2018, laquelle adopte le projet d'addenda à l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC tel que déposé, incluant les documents afférents en vue d'une délégation de compétence en cette matière ;

Il est unanimement proposé

QUE Les membres du Conseil de la Municipalité de Plaisance adoptent le projet d'addenda à l'entente intermunicipale concernant l'offre d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC, conformément à l'article 569 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

QUE Le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier soient et sont mandatés à signer ledit addenda à l'entente intermunicipale suite à son adoption par la MRC ;

QUE Le Directeur général et Secrétaire-trésorier soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 20 novembre 2018.

Adopté.

11-199-18 FORMATION POMPIERS/PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

11-199-18 FORMATION POMPIERS/PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE (SUITE)

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. Raymond Ménard

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

11-199-18 FORMATION POMPIERS/PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE (SUITE)

QUE ce conseil accepte de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Papineau.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION

11-200-18 RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 10 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du CCU en date du 10 septembre 2018 ;

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE ce conseil entérine les résolutions #18-09-35 à #18-09-39 et les recommandations apportées.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11-201-18 COMBEQ-FORMATION WEBINAIRE-PARTICIPATION PUBLIQUE OU RÉFÉRENDUM

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2018;

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QUE ce conseil autorise l'inscription de l'inspecteur en bâtiment et en environnement à une formation webinaire sur la Participation publique ou référendum qui se tiendra 29 novembre 2018 pour la somme de **75,00\$** + taxes chacun;

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

11-202-18 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB 18-05-42
DISPOSITIONS CONCERNANT L'UTILISATION ET
LE STATIONNEMENT DES ROULOTTES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire réviser les dispositions applicables à l'utilisation et le stationnement des roulottes;

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro URB 18-05-42.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

D) LOISIRS ET CULTURE

E) TRANSPORT ET VOIRIE

F) POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

G) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

NOUVEAUX ITEMS

11-203-18 CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU
CONSEIL DE 2019

CONSIDÉRANT les dispositions du Code Municipal;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil détermine que les séances régulières du conseil de 2019 auront lieu aux dates suivantes :

Lundi le 14 janvier 2019 à 19h00
Lundi le 4 février 2019 à 19h00
Lundi le 4 mars 2019 à 19h00
Lundi le 1^{er} avril 2019 à 19h00
Lundi le 6 mai 2019 à 19h00
Lundi le 3 juin 2019 à 19h00
Mardi le 2 juillet 2019 à 19h00

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

11-203-18 CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU
CONSEIL DE 2019 (SUITE)

Lundi le 5 août 2019 à 19h00
Mardi le 3 septembre 2019 à 19h00
Lundi le 7 octobre 2019 à 19h00
Lundi le 4 novembre 2019 à 19h00
Lundi le 2 décembre 2019 à 19h00

QU' un avis à la population soit et est envoyé avec le Rapport du Maire.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

20h10

7 personnes sont présentes.

11-204-18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H30

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Christian Pilon
Maire

Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier